

(N° 103.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SEANCE DU 22 FÉVRIER 1847.

Rapport de la Commission des naturalisations sur la demande de naturalisation ordinaire du sieur Joachim Frédéric Christophe Barckentien, capitaine de navire de commerce à Anvers.

(Voir le N° 120 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Le pétitionnaire est né à Lubeek, Allemagne, le 7 août 1805; il navigue du port d'Anvers depuis le mois de février 1826, et il habite cette ville.

Les renseignements recueillis établissent que le pétitionnaire est père de famille, et qu'aucun intérêt ne l'attache plus à sa ville natale; qu'il jouit de l'estime publique et qu'il a toujours tenu une bonne conduite; depuis plus de onze ans il est capitaine de navire; en cette qualité il a fait plusieurs voyages dans différentes directions, ses longs services dans la marine marchande lui ont fait acquérir des connaissances utiles et beaucoup d'expérience dans la navigation.

L'article 8 de la loi du 21 juillet 1844 est aussi applicable au pétitionnaire, dont la demande a été prise en considération dans la Chambre des Représentants, à l'unanimité des suffrages.

Le Comte D'ANDELOT, Rapporteur.